

Demande de copies intégrales ou d'extraits d'Acte de l'état Civil

(Décret n°97-852 du 16 septembre 1997 modifiant le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant
certaines règles relatives à l'état civil)

Pour les personnes nées à Tullins, il n'est **plus nécessaire de fournir un acte de naissance dans le cadre de votre demande de passeport ou de carte nationale d'identité**, la vérification de vos données d'état civil est désormais dématérialisée.

(Décret n° 2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil).

Demandeur :

Nom : Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Ville :

- Titulaire de l'acte
- Epoux(se)
- Son père / sa mère
- Son fils / sa fille (joindre une copie du livret de famille)
- Autre lien (à préciser) :
- Son tuteur / sa tutrice (joindre copie du jugement)

Acte souhaité :

- Naissance
- Mariage
- Décès
- Cochez cette case si vous souhaitez un acte plurilingue

Renseignements concernant l'acte demandé :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Date de l'acte : ---- /----/-----

- **Pour obtenir une copie intégrale ou extrait avec filiation**, renseignez les champs ci-dessous

Nom et prénom(s) du père :

Nom de naissance et prénom(s) de la mère :

- **Pour obtenir un acte de mariage**, renseignez les champs ci-dessous

Nom et prénom(s) du conjoint :

Nom et prénom(s) de son père :

Nom de naissance et prénom(s) de sa mère :

**Merci de joindre une photocopie de votre pièce
d'identité et une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse**